

événementiel

en

TRANSITION



CHARTRE
DÉPARTEMENTALE

ÉVÉNEMENTIEL

en transition



CHARTRE DÉPARTEMENTALE

Les événementiels ardéchois sont le cœur battant de notre territoire, ils donnent à voir la diversité des initiatives citoyennes à l'œuvre et sont l'occasion de partager des expériences collectives créatrices de communs. Témoins de la vitalité de notre département, ces événements n'ignorent cependant pas l'urgence d'agir face à la crise écologique que nous traversons, tout comme notre collectivité qui s'est engagée depuis plusieurs mois dans la démarche «Ardèche en transition». Nous souhaitons ainsi accompagner la transition écologique et solidaire des événementiels ardéchois, déjà investie par de nombreux acteurs, avec le défi de changer en profondeur nos modèles de fonctionnement tout en partageant des réflexions et pratiques ambitieuses et innovantes en la matière.

En signant cette charte départementale, nous proposons à chaque organisateur d'événementiel la possibilité de témoigner publiquement de son engagement en faveur de la transition écologique et solidaire et de traduire concrètement sa prise de responsabilité sur de nombreux enjeux (impacts sur l'environnement, évolution des organisations internes, changements logistiques...), permettant, de la sorte, de s'affranchir d'une vision passive et déterministe de l'évolution de notre société.

Soucieux d'accompagner ces dynamiques de changement et de favoriser la transmission entre organisateurs d'événementiels, cette charte est complétée d'un guide pratique valorisant de nombreuses ressources et je tiens à rappeler l'implication de nos services à vos côtés, dans cette démarche qui nous engage collectivement.

Laurent Ughetto

Président du Département de l'Ardèche

MODE D'EMPLOI

Cette charte départementale de l'événementiel en transition est le fruit d'échanges entre les services départementaux et les acteurs du territoire.

Elle identifie des engagements prioritaires en matière de transition écologique et solidaire.

Elle s'accompagne d'un guide pratique de l'événementiel en transition qui décline les enjeux présents dans la charte en objectifs, exemples et ressources afin d'aiguiller, renseigner et assister au mieux les acteurs.

La signature de cette charte donnera lieu à des échanges annuels avec les services départementaux afin d'accompagner et évaluer la mise en œuvre de ces engagements.



8 ENGAGEMENTS



1 ENERGIE, ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL

L'usage d'énergies et de matériels pour son événement est à penser dans une logique de mutualisation et d'économie circulaire pour limiter sa consommation et sa dépendance.



- Anticiper les consommations d'énergies
- Penser le circuit de vie des matériaux et équipements à l'échelle d'un territoire
- Proposer des espaces de vente et des produits dérivés responsables

2 ALIMENTATION

Convivialité pour certains, nécessité pour d'autres, la question de l'alimentation proposée lors d'un événement peut apporter des réponses concrètes sur le plan de la santé, du plaisir et du respect de l'environnement.



- Privilégier l'approvisionnement local, bio et de saison pour l'ensemble de la restauration
- Adapter son équipement et les préparations nécessaires afin de réduire les consommations d'énergie, limiter la production de déchets
- Partager, sensibiliser

8 ENGAGEMENTS



3 TRANSPORTS

Tout en promouvant son attractivité, les questions de mobilité vers et autour d'un événement doivent permettre d'apporter des réponses concrètes pour limiter les émissions de CO₂.



- Anticiper la question des mobilités pour le transport des marchandises, des équipements et des personnes
- Encourager les transports doux et les déplacements collectifs
- Sensibiliser les parties prenantes et communiquer

4 DÉCHETS

Par nature éphémère, un événement doit pouvoir limiter la production d'éléments qui ne présenteront plus d'utilité une fois l'activité terminée.



- Eviter la production des déchets
- Réduire et collecter les déchets
- Sensibiliser les acteurs

8 ENGAGEMENTS



5 BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

Inscrit temporairement dans un espace donné, un événement doit pouvoir appréhender et limiter son empreinte en recherchant la préservation de l'environnement naturel de proximité.



- Anticiper les impacts sur la biodiversité et les paysages
- Préserver les ressources en eau
- Sensibiliser les participants à l'environnement immédiat de son événement

6 DÉVELOPPEMENT LOCAL

En s'appuyant sur des ressources et des acteurs locaux, un événement peut contribuer au développement d'une économie de proximité et un engagement citoyen.



- Assumer un rôle d'acteur économique du territoire
- Contribuer à l'attractivité de son territoire
- Porter une manifestation vectrice de lien social et d'engagement citoyen

8 ENGAGEMENTS



7 SOLIDARITÉS, GOUVERNANCE

L'organisation d'un événement est l'occasion de mettre en pratique la participation de chacun dans un souci d'horizontalité et d'inclusion afin qu'il soit un espace et un moment concret de solidarité.



- Penser une gouvernance partagée et proposer une expérience bénévole pour tous
- Penser l'accessibilité de son événement
- Organiser la solidarité entre acteurs

8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES PERSONNES



Partager de l'information autour d'un événement permet de communiquer auprès du plus grand nombre tout en valorisant des initiatives remarquables et engageantes.

- Adapter sa stratégie de communication
- Sensibiliser et évaluer
- Valoriser sa démarche éco-responsable



Renseignements : transition@ardeche.fr

Référence : Délibération de la Commission permanente du 16 novembre 2020